L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 14 JUILLET 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande.—Immédiatement une bonne d'enfant bien entendue, et voulant aller à la campagne. S'adresser avec recommandations au No 35 Nord Remparts. 14 juil—2f

ON demande—Une bonne cuisinière, ne parlant que le français, à la pharmacie, coin Poydras et Bolivar. Bons gages donnés. 14 juil—1 sem

[illegible] demande—Une [illegible] pouvant faire [illegible] dans une famille. [illegible] au No 1[illegible] rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts. 10 juil—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Gamotis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 34 775—Division E—Attendu que Mme Mathilde Massicot, veuve d'Henry Gamotis, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Gamotis, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 juil—13 17 21

Succession de Louis Priem.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,150—Division C—Attendu que Anthony C. Blum a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Priem, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 juil—12 16 21

Succession de William Schwehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 35,828—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Schwehm, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour:
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 juil—10 14 19

Succession de Marie Louise Caes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,506—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Neugass, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 juil—9 13 17

Succession de Francis B. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,194—Division C—Attendu que John L. Lee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis B. Lee, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 juil—6 9 15

Succession de Sawyer Hayward.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,025—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary F Hayward, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
8juil—8 12 16

AVIS AUX CREANCIERS.

Alphonse Garcia vs ses créancier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,930—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Victor Mauberret, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 juin—29—juil 2 8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 36,062—Division—Goudchaux Brothers vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Goudchaux Brothers dont la raison commerciale composée de Lazard Goudchaux et Léopold Goudchaux, soit convoquée et tenue pardevant Fred. Adolph, notaire en cette ville, dans le but de voter sur leur application pour un répit de un et deux ans; que la dite réunion soit tenue pardevant Frederick Adolph, notaire en cette ville, à partir de SAMEDI, 23 juillet 1892 à 11 heures A. M. que F. B. Thomas, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite raison commerciale, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de la dite raison commerciale et les membres individuels soient par conséquent suspendues.
Nouvelle-Orléans, 14 juin 1892.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 juin—21 au 22 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23ème jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroles et chiffres en venant, à savoir: Pauline Frank vs John U. Frank—No 34,313—Division C.—Sur motion de E. J. Wenck Esq., avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en sa faveur et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John U. Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'à lors existé entre eux; que la demanderesse Pauline Frank, ait en plus jugement contre le défendeur, John U. Frank, dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est alloué par la loi aux femmes mariées; que la demanderesse ait en plus un jugement la reconnaissant comme la propriétaire du billet enregistré dans l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No 33,772 du dossier de cette Cour, et l'autorisant à s'occuper d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais en procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Dellinger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non poursuivies et non servies aux parties ci-nommées, soient mises hors de Cour sans frais.
Jugement rendu le 23 février 1892.
Jugement signé le 29 février 1892.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-douze.
TH. BUISSON, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32 191—Division E—Succession de Ann E. Auld, femme décédée de George Glidden.—Attendu que Benjamin F. Auld père et tuteur naturel des mineurs, Catherine A. W. Auld et Annie S. Auld, et comme administrateur de leurs successions et de Harry A. Remley, père et tuteur naturel du mineur, Edith Remley, et comme administrateur de sa succession, tous de Baltimore, Etat du Maryland, ont demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, la propriété appartenant aux dits mineurs et ont enregistré un compte-rendu en cette affaire ainsi qu'il est requis par la loi, donnant un état de la propriété et les dettes de la dite succession et des dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner les raisons, s'il y en a, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pour lesquelles le dit compte ne serait pas approuvé, et qu'il ne soit droit à l'application des dits pétitionnaires.
Nouvelle-Orléans, 2 juin 1892.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
3 juin—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

Commercial Homestead Association versus Charles Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, servitudes et dépendances lui appartenant en quoi, ce quelque sort en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Perilliat, Lafayette et Liberté, désigné comme le No 5 de l'îlet No 344, et lequel dit lot mesure vingt-six pieds six pouces et quatre lignes de face à la dite rue Perilliat, sur soixante-dix pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur le côté du lot No 5 et soixante et onze pieds, cinq pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par achat de Hope Homestead Association, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, le 11 avril 1884 (et enregistré au bureau de transfert livre 129 folio 146.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10 13

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 JUILLET—CLASSE No 264
Tirage de 4 heures P. M.

1ère	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
33	30	54	51	15	3	20	75	48	52	42	60	7	46

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et pour seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 13 juillet 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU
W. W. BOULLEMET,
Pro tem.
Commissaires.
Les plus doux tirages quotidiens peuvent être vus ce tout temps dans toutes n s [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
W. L. Cabell
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prést. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prést. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prést. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 9 AOUT 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit		$75,000
1 Lot de...	20,000,	.....	20,000
1 Lot de...	10,000,	.....	10,000
1 Lot de...	5,000,	.....	5,000
2 Lots de...	2,500,	.....	5,000
5 Lots de...	1,000,	.....	5,000
25 Lots de...	300,	.....	7,500
100 Lots de...	200,	.....	20,000
200 Lots de...	100	.....	20,000
300 Lots de...	60,	.....	18,000
500 Lots de...	40,	.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	......	$10,000
100 Lots de...	$60,	......	6,000
100 Lots de...	$40,	......	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	......	$19,980
999 Lots de	$20,	......	19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucune.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Salomon Beisensi vs Joseph Raymond et Thomas J. Raymond in solido.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,932—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

25 actions de $100 chacune, du fonds capital de la "St-Mary's Wholesale Fruit and Vegetable Market Company, Limited", placées au nom de Joseph Raymond et représentées par 5 certificats de 5 actions chacune, numérotées respectivement 42, 43, 44, 45 et 51, toutes datées du 15 décembre 1891.

Aussi, 10 actions de $100 chacune du fonds capital de la même compagnie, représentées par le certificat No 7, datées du 15 décembre 1891.

Aussi, les droits, titres et intérêt de Joseph Raymond dans: 1° une action de $100 du fonds capital de la même compagnie non encore émise, donnant droit à J. Raymond d'être un directeur de ladite compagnie, et, 2° une action de $100 du fonds capital de la même compagnie non encore émise et donnant droit à Joseph Duvignaud d'être un directeur dans ladite compagnie, laquelle action a été par Duvignaud assignée à Raymond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14 18 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété dans le sixième district.

Marx Levy & Frère vs Landry Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,751—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Greene et St George, laquelle portion ou lot de terre est situé sur l'avenue Peters à une distance de cent cinquante pieds de la rue Greene et mesure, mesure américaine, trente pieds de face à l'avenue Peters par cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant formé de la plus grande portion du lot No 16 et de la portion adjacente du lot No 17, dans l'îlet No 63, sur le plan original de Rickerville, dressé par MM. B Buisson et W. T. Thompson, voyers, en date du 23 mars 1849 et déposé dans le bureau de J. R. Beard, feu notaire
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—

1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir, la somme de quatre cent soixante-douze 43,100 piastres avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1892 jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 pour cent sur le dit montant y compris le principal et l'intérêt, honoraires d'avocat, les frais et dépens du procès et de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement des différents billets à ordre pour $167 49/100 chacun, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, tous datés du 8 mai 1891, et payables respectivement.—18, 19 et 20 mois après leur date avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1891 jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque (concurremment avec la réclamation du plaignant) sur la dite propriété, d'après un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, en date du 8 mai 1891. L'acquéreur assumera toutes les stipulations contenues dans le dit acte ayant trait aux honoraires d'avocat, assurances, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
14 juil—14 16 23—août 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans les Premier et Deuxième Districts.

Jacob Imbof vs Mme Amelia Imbof, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 33,003—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 juillet 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Erato et Thalia. Le dit lot est désigné par le No 9, conformément à un plan de C. A. Hedin, et mesurant trente-deux pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent vingt huit pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imbof, de Mme W. R. C. Hayes, par acte pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 9 juin 1882, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 120, folio 132.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Dumaine et St-Philippe, le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente-et-un pieds quatre lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite et désigné par le No 3; le dit lot mesure trente-et-un pieds quatre lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés deuxièmement et troisièmement décrites ont été acquises par Jacob Imbof de John C. Henderson, par deux actes pardevant W. O. Hart, notaire, le 3 mai 1888, enregistré au Bureau de Transferts de cette ville, livre 129, folio 151.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, White et Broad; le dit lot est désigné par le No 8 et mesure trente-cinq pieds huit pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent quarante-deux pieds entre lignes parallèles, avec un droit de passage commun à travers une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec dits lots et les autres.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imbof de Pascale & Sa par acte passé pardevant Charles E. Sel, ancien notaire en cette ville, le 3me jour de novembre 1886, enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 102.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux.

L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant W. O. Hart, notaire.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un magasin de liqueurs.

Chevaux, Wagons, etc.
Comptes à recouvrir.
Meubles de maison, etc.

Dans l'affaire de

Jacob Imbof vs Mme Amelia Imbof, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,003.—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 juillet 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 juillet 1892, à l'heure donnée plus bas, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Au magasin No 92 rue Tchoupitoulas—à 10:30 heures A. M.

Premièrement. Tout le contenu marchandises, installations, etc., que contient le dit magasin; comprenant un grand stock bien assorti de whiskies, vins, liqueurs, bière, fruits conservés, cigares; et aussi, meubles de bureau, installations, coffre-fort en fer; le tout devant être vendu en bloc, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Deuxièmement—Un cheval noir, un cheval bai, un phaeton, un wagon, un jupper, une brouette, etc. seront vendus en bloc.

Troisièmement—Aussi, un lot de comptes à recevoir (comprenant les bons, les douteux et les mauvais) devant être vendus en bloc conformément à une liste déposée en mon bureau.

2° A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, à 1 heure P. M.

Un lot de meubles de maison, consistant en meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, d'ustensiles de cuisine, etc. seront vendu en bloc, le tout conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juil—12 16 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété désirable améliorée connue comme le No 155 rue Magazine, entre Urquhart et Villeré.

La [illegible] Loge des I. O. O. F. de la Louisiane, pour l'usage, etc., vs. Veuve A. Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,630—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 515, borné par les rues Espagne, avenue Washington, Urquhart et Villeré. Le dit lot est désigné par le No 4 de l'îlet 102 et mesure, au pied américain, trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne, sur une profondeur de cent dix-sept pieds, et connu par le numéro 155 rue Magazine. Etant la même propriété acquise par la défenderesse de Mme F. J. Heintz par acte de Jno. B Legier, en date du 2 juillet 1886, enregistré au bureau des transferts, livre 126, folio 109.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27—août 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un coffre-fort de valeur.

R. E. Rivers vs Joseph Maille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,150—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 153 rue Commune.
Un coffre fort No 31 à l'épreuve du feu fait par le Diebold Safe and Lock Co No 62,607.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juil—7 11 14 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District.

Succession de Gustave Chopin.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 12 juillet 1892 dans l'affaire de la succession de Gustave Chopin, Dossier No 35,054, il sera vendu, à l'encan—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le 4ème District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Deuxième et Première, désignés par les Nos 11 et 12 de l'îlet 401; les dits lots 11 et 12 mesurant 60 pieds de face à la rue Willow sur 117 pieds de profondeur. Les améliorations consistent d'une maison en bois à un étage, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1892 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant ——, notaire.
14 juil—14 23 30—août 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Portion de terre de choix rue Magasin près Seconde.

Succession de Robert Young Black.

No 36,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 17 août 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 juillet 1892, dans l'affaire de la succession de Robert Young Black Dossier No 36,137, il sera vendu à l'encan.

Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec tous les droits, voies, améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le 4ème District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Magasin et Camp mesurant 8 pieds, 2 pouces et 8 lignes de face à la rue Magasin, sur une profondeur de 128 pieds, 3 pouces au pied Américain et étant la portion la plus près de la rue Deuxième du lot No 4 sur un certain plan de Mulhausen.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes 1892 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. G. Eustis notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
14 juillet—14 23 30—août 6 13 et 17

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages, avec mansarde, bâtie sur un magnifique terrain,

No 185 rue St-Charles, entre les rues Julia et Girod.

Touchant à la belle résidence de M. Carl Kohn, et vis-à-vis de celles de MM. Herwig et Ringrose.

Succession de Mme E. F. Lewis.
No 35,452.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 13 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division D, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D King, juge de ladite Cour, Division B, absent pour cause en ce moment, en date du 13 juillet, 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, savoir:

L'élégante résidence en briques à deux étages, avec mansarde, No 185 rue St-Charles, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Julia et Girod. La maison renferme un hall en se[illegible] doubles, une galerie fermée, une salle à manger, cuisine, office, cave ou chambre à provisions et d'autres chambres au rez-de-chaussée: dix chambres à coucher avec chambre à bain, au second étage; quatre chambres dans les mansardes; lumières, installations à gaz, citerne, hydrant, cour pavée en pierres; sur le côté, se trouve une jolie allée gazonnée entourée d'une belle grille en fer.

Le terrain comprend deux lots désignés par les Nos 4 et 5, sur un plan de Zac Pilié, daté le 20 avril 1840, déposé à l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, les dits lots se touchant et mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue St-Charles sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Voir ci-après au bail expirant le 30 septembre 1892, à raison de $1500 par an. Cette propriété est dans une position excellente, entourée de belles résidences et à quelques îlets du centre des affaires. Elle est admirablement adaptée soit pour résidence particulière ou professionnelle. Elle sera rémunérative comme placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour recouvrer le paiement des billets, les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur devant payer toutes les taxes pour l'année 1892. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 juil—13 16 23 30 août 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGES AGREABLES:

Rue des Remparts, entre Port et St-Ferdinand.

Succession de Mme Francine Lacoste, femme de Matthew Tamer.

No 36,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, daté le 20 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Le joli cottage double en bois Nos 661 et 661 1/2 rue North Rampart, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Rampart, St-Claude, Port et St-Ferdinand, ayant quatre chambres, citerne, hangar et allée de chaque côté.

Le lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan par S. G. de Lisle, voyer, daté le 24 juin 1892, et mesurant 30 pieds de face à la rue North Rampart sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage simple en bois No 663 rue Nord Remparts, adjacent et dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, ayant 4 chambres et citerne; le lot de terre est désigné par la lettre "B" sur l'esquisse mentionnée ci-dessus et mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Nord Remparts sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est dans un voisinage tranquille, respectable et bien amélioré, près des lignes de chemins de fer urbains, des églises, du marché et des écoles. Elle sont toujours occupées par une bonne classe de locataires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, dans un an en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, spécialement garanti par hypothèque et lien du vendeur, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs de billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant G. Legardeur Jr Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.
28 juin—28—juil 2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Ianne Fleming.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,613,

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, en date du 2 juillet 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Perrier, Prytanée, Marengo et Constantinople, désigné par le No 16 sur un plan en devis annexé à un acte passé pardevant Chas Stringer, notaire en cette ville, en date du 24 avril 1867. Ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Perrier, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain situé dans le même district et carré et attenant à la propriété précédemment décrite, désigné par le No 17 sur le susdit plan. Ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Perrier, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; et les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de vente requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Frank Hebert, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 juil—6 9 16 23 30—août 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme le No 469 rue St-Charles, entre la rue Polymnie et le Felicity Road.

Thomas Pickles versus Octave A. Fabre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,099—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 74, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Polymnie et le Felicity Road; le dit lot étant désigné par le No 11 sur un plan de division déposé au bureau du shérif de cette Paroisse et mesurant trente pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: deux tiers sous et en vertu de la volonté et du dernier testament de Mme Mary Emma Schiller, sa femme décédée, et l'autre tiers en vertu du compromis passé pour règlement entre lui et Mme John B. Schiller et als, exécuté pardevant Alphonse V. Philips, notaire, le 7 août 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 juil—11 16 23—août 1 8 13

VENTES A L'ENCAN

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

—DANS LES—

DEUXIÈME ET TROISIÈME DISTRICTS.

Magasins et maisons de résidence de valeur et rémunérateurs à l'encan.

TITRES PARFAITS.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de

Jean F. Schweitzer.

No 33,492—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

Plans exposés à la Bourse des Encanteurs.

PAR D. DANZIGER, encanteur, — Bureau, 31 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du et signé le 6 juin 1892, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières ci après décrites, savoir:

1. Magasin et maison de résidence de choix en briques à deux étages, No 77 rue Toulouse.

Un certain terrain situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Toulouse, Bourbon, St Pierre et Royale, mesurant 20 pieds de façade rue Toulouse, sur 93 pieds de profondeur. Les améliorations, comprenant cette bâtisse, magasin et résidence, en briques, à deux étages, ayant magasin et 7 chambres, citerne, hydrant, etc. Loués une moyenne de $22.50 par mois à un locataire très ancien qui paye les privilèges de l'eau, etc., le surage de la fosse etc.

2. Le magasin anciennement établi et prospère, No 160 rue Royale en arrière de la Cathédrale, faisant face à la place St-Antoine.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, St-Pierre, Chartres et l'allée St-Antoine ou allée Orléans, formant le coin de la rue Royale et de l'allée St-Antoine ou allée Orléans, et mesurant 23 pieds 10 pouces de façade rue Royale; 75 pieds 7 pouces de profondeur et de façade sur l'allée St-Antoine ou l'allée Orléans. 22 pieds 11 pouces de largeur à l'arrière, de là, s'étendant sur une profondeur de 30 pieds 2 pouces, puis s'avançant angle droit d'environ 11 pouces vers la rue St-Pierre, et conservant une autre profondeur de 45 pieds 5 pouces vers la rue Royale à l'endroit du commencement. Les améliorations comprennent une grande bâtisse à trois étages en briques subdivisée en magasin et résidence. Le rez-de-chaussée est divisé en magasin et comptoir et les deux autres étages ont ensemble environ 10 chambres, grande véranda sur le devant et à côté de la bâtisse.

Cette propriété est excellente comme placement occupé par M. Jean Schweitzer, elle est susceptible d'être louée $75 par mois.

3. Grande bâtisse en briques à 3 étages occupée comme maison de résidence (environ 31 chambres) No 309 rue Bourbon.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et St-Philippe, le dit terrain étant désigné par le No 1, sur un certain plan dressé par L. Surgi, voyer le 5 décembre 1843, et mesurant 33 pieds de façade rue Bourbon, sur 127 pieds 5 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le plan sus-mentionné est annexé à un acte de vente passé devant C. V. Foulon, notaire, le 9 décembre 1843. Les améliorations comprennent une bâtisse à 3 étages en briques, ayant en tout 31 chambres, grandes galeries, etc. Louée au taux de $45 par mois le locataire ayant les privilèges de l'eau et le curage des fosses. Cette propriété est susceptible d'un loyer de $75 par mois.

4. Magasin et maison de résidence double à 2 étages en briques, Nos 254 et 256 rue Royale, près de la rue des Ursulines.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Ursulines et St-Philippe, et mesurant 35 pieds 2 pouces de face rue Royale, commençant à un point 29 pieds 10 pouces et 1 ligne de la rue des Ursulines, sur 84 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure Américaine. Les améliorations comprennent une double bâtisse, en briques, à 2 étages, ayant de chaque côté magasin, corridor et 3 chambres; à l'arrière de la cour, deux bâtisses à 2 étages, en briques, ayant de chaque côté 4 chambres, citerne, louée $34 par mois.

5. Jolie maison de résidence en briques, à deux étages, 199 rue du Quartier entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Un certain terrain ou morceau de terre, situé dans le deuxième district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Quartier et Dauphine, désigné comme terrain No 2 sur un plan tracé par L. J. Pilié, alors député-voyer, en date du 6 oct bre 1836, et annexé à un acte de vente par Caroline Gentilly Drouet à George Legendre passé pardevant Carlile Pollock, ancien notaire en cette ville, le 8 novembre 1836; le dit terrain ayant, d'après la dite mesure, au pied anglais, 30 pieds 3 pouces de face rue du Quartier, commençant à une semblable distance de 20 pieds 3 pouces du côté de la rue Bourgogne et s'étendant vers la rue Dauphine; sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits passages, privilèges qui y appartiennent en qui en quelque sorte en font partie. Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages en briques, avec attique, ayant 7 chambres, corridor, citerne, etc. Louée $18 par mois.

6. Cottage de choix, double en bois couvert en ardoises, avec attique, Nos 437 et 437 1/2 rue Bourgogne.

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du terrain désigné par le No 38 sur le premier plan de la dite banlieue, la dite partie de terre mesurant 30 pieds de façade rue Craps, actuellement Bourgogne, entre les rues Français et Champs-Elysées, sur une profondeur de 120 pieds borné d'un côté par la propriété actuellement ou anciennement appartenant à Antoine Piot et de l'autre côté par l'autre partie dudit terrain No 38. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, consistant en un cottage double en bois couvert en ardoises, avec attique, ayant de chaque côté 5 chambres, savoir, citerne, etc., Loué $20 par mois.

7A. Une Bâtisse double à deux étages, en bois, couverte en ardoises, Nos 313 et 313 1/2 rue St-Pierre.

Une certaine partie de terrain située dans le Deuxième District de cette ville, désignée par la lettre A sur un plan dressé par Sidney G. De l'Isle, voyer, en date du 11 juin 1892, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Pierre, Roman, Orléans et Derbigny, la dite partie de terrain mesurant, d'après le dit plan, mesure anglaise, 27 pieds de façade rue St-Pierre, sur une profondeur entre lignes parallèles de 71 pieds 1 pouce et 6 lignes. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, consistant d'une bâtisse double à deux étages, en bois, couverte en ardoises, ayant de chaque côté, 6 chambres, citerne, etc. Loués $24 par mois.

7B. La résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, No 260, rue d'Orléans.

Une certaine portion de terre, située dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Derbigny et Roman, désignée par la lettre B sur un plan tiré par Sidney G. De Lisle, arpenteur, en date du 11 juin 1892. La dite portion de terre mesure, au pied américain, selon le dit plan, 27 pieds de face à la rue d'Orléans sur 42 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses sur le dit lot de terre et toutes les autres dépendances, comprenant une résidence en bois couverte en ardoises, à deux étages, contenant 6 chambres, avec hangar, citerne, etc. Loué à raison de $12 par mois.

8A. Propriété de choix propre pour une laiterie dans le troisième district.

Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1784, borné par les rues Agriculture, Warsaw, Bread, Industrie et Havana, désignée par la lettre A. sur un plan tiré par Sidney G. De L'Isle arpenteur. La dite portion de terre, selon le dit plan, mesure, au pied américain, 225 pieds 2 pouces 4 lignes sur la rue Industrie, 141 pieds 4 pouces 4 lignes sur la rue Bread, 155 pieds 6 pouces sur la rue Warsaw, 30 pieds 3 pouces 1 ligne sur la rue Havana, et 320 pieds sur la ligne divisant la dite portion de terre du reste de l'îlet, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages avec 5 chambres, une galerie, etc., et une grande étable pour vaches, louée à raison de $8 par mois.

8B. Propriété de choix propre pour une laiterie dans le Troisième District.

Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1784, bornée par les rues Agriculture, Warsaw, Industrie, Bread et Havana, désignée par la lettre B, sur un plan tiré par Sidney G. de l'Isle, arpenteur, en date du 11 juin 1892; mesurant au pied américain 220 pieds sur la rue Agriculture, même nombre de pieds sur la ligne divisant la propriété du reste de l'îlet, et 154 pieds 6 pouces 7 lignes sur les rues Warsaw et Havana; ensemble avec les édifices qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois avec 2 chambres et une galerie, un grand étable, un hangar, une citerne etc. Loué à raison de $6 par mois.

9A. Bonne propriété propre à une laiterie dans le troisième District.

Une portion de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1,784, bornée par les rues Abondance, Havana, Agriculture et Warsaw, désignée par la lettre "A" sur un plan tiré par Sidney G. de l'Isle, arpenteur en date du 11 juin 1892. La dite portion de terre mesure, selon le dit plan, 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face sur la rue Havana, le même nombre de pieds sur la ligne qui la divise du reste du dit îlet, et 159 pieds sur chacune des rues Abondance et Agriculture. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois, avec deux chambres et une galerie, étable, citerne, etc. Le tout loué à raison de $6 par mois.

9B. Une terme (truck farm) productive dans le troisième district.

Une portion de terre dans le Troisième district de cette ville, dans le No 1,784 l'îlet borné par les rues Abondance, Warsaw, Agriculture et Havana désignée par la lettre B sur un plan tiré par Sidney G. De L'Isle, en date du 11 juin 1892. Ladite portion de terre mesure, selon le dit plan, 319 pieds, 10 pouces, 7 lignes sur la rue Warsaw, le même nombre de pieds sur la ligne divisant la propriété du reste du dit îlet, et 161 pieds sur chacune des rues Abondance et Agriculture. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage en bois avec 3 chambres, galerie, hangar, citerne, etc. Loué à raison de $5 par mois.

10. Magasin et résidence en briques à deux étages, Nos 79 et 81 rue Dumaine.

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 2, sur un plan fait par Jean Communy, en date du 3 octobre 1842, et déposé comme plan No 12 en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire de cette ville. Ledit lot mesure, au pied français, 20 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Royale, Bourbon et St-Philippe, sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec tous les édifices, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, sans exception, comprenant un magasin et résidence à double corps de logis, à deux étages, en briques, avec environ 8 chambres de chaque côté, citerne, allées, etc. Loué à raison de $40 par mois.

11. Magasin et résidence à double corps de logis, en briques, à deux étages, couvert en ardoises, Nos 69 et 71 rue Ste-Anne, entre Royale et Bourbon.

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Ste-Anne, Bourbon et Dumaine. Le dit lot mesure, au pied américain, 32 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 93 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin et résidence à double corps de logis, à deux étages, couvert en ardoises, ayant de chaque côté 9 chambres, avec allée, citerne, hangar, etc. Loué à raison de $44 par mois.

12. Magasin et résidence de valeur, en briques, à deux étages, No 189 rue Royale, entre Ste-Anne et Dumaine.

Une portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 189 rue Royale, située dans le Second District de cette ville, désignée par la lettre A, dans l'îlet No 58, borné par les rues Royale, Ste-Anne, Bourbon et Dumaine, sur le plan tiré par Arthur de Armas, en date du 29 juin, 1885, annexé à un acte de partage entre la Veuve J. Schweitzer et J. F. Schweitzer, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 11 juillet, 1885, d'après lequel plan la dite portion de terre mesure 15 pieds 2 pouces, 4 lignes de face à la rue Royale sur 95 pieds, 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un édifice en briques à 2 étages, occupé comme magasin et résidence, et ayant, entre le magasin, 9 chambres, halls, etc. Loué à raison de $26 par mois.

13. Magasin et résidence en briques à double corps de logis, à trois étages, Nos 19 et 21 rue Madison.

Deux lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos municipaux 19 et 21 rue Madison, situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Madison, Decatur, Ste-Anne et Chartres. Ces lots se touchent et mesurent: le lot No 19, 20 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Madison, sur une profondeur de 65 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, et le lot No 21, 20 pieds 7 pouces 4 lignes de face sur la rue Madison, sur 65 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en briques, à double corps de logis, à trois étages avec 6 chambres de chaque côté, outre les magasins. Loué à raison de $61 par mois.

14. Magasin et résidence, à double corps de logis, à deux étages, en briques, avec mansarde, Nos 44 et 44 1/2 rue Ste-Anne.

Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 44 et 44 1/2 rue Ste-Anne situé dans le second district de cette ville désigné par le No 8, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Chartres et Royale, et l'allée St Antoine, d'après un croquis annexé au susdit acte de partage, fait par A. De Armas, en date du 29 juin 1885. Selon le dit croquis le dit lot mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 78 pieds 6 pouces sur la ligne latérale par laquelle il se rapproche de la rue Royale et de 65 pieds 5 pouces sur la ligne regardant la rue de Chartres, touchant la maison de cour du district. Dans le fond, le dit lot mesure d'abord 22 pieds 7 pouces 6 lignes à angle droit vers la profondeur décrite au dernier lieu, de là formant un angle qui se dirigeant vers l'allée St Antoine, et mesurant 12 pieds, de là un autre angle de 8 de 4 pieds 6 pouces parallèles avec la rue Ste-Anne, et de là un autre angle droit vers l'allée St Antoine, et de là un autre angle de profondeur.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence, à double corps de logis, à deux étages, en briques, avec mansarde, contenant de chaque côté, outre le magasin, 4 chambres, avec citerne, etc. Loué à raison de $44 par mois.

15. Maison à double corps de logis, Nos 153 et 155 rue Bourbon, coin Orléans.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, St-Philippe et Orléans, et mesurant 33 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 64 pieds 2 pouces de face sur la rue Orléans de 70 pieds, toutes plus ou moins. Les améliorations comprennent un double corps de logis ayant côté 2 chambres, grenier, 6 chambres, hangar, etc., dans la cour. Loué $76 par mois.

16. Entrepôt Iron Clad, No 93 rue Jefferson, entre Chartres et Decatur.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et tout ce qui y appartient, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Toulouse, Chartres et Decatur, et mesurant 29 pieds 10 pouces de face par 80 pieds de profondeur désigné par la lettre D, No 13 sur un plan par les successions de Gaiet et Veuve J. Jean Schweitzer, d'après un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 23 août 1881. Les améliorations comprennent un entrepôt, couvert en ardoises, avec hall, jusqu'au 1er décembre 1893 au Crescent City Rice Milling Company, à raison de $200 par an, payable par trimestre.

17. Cottage en briques rémunératif recouvert en ardoises Nos 348 et 348 1/2 rue Ste-Anne, entre les rues Roman et Prieur.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont et tout ce qui y appartient, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Roman, Prieur et Orléans désigné par la lettre "A" sur une esquisse faite par George de Armas, sous-voyer de la ville, datée le 2 août 1891, et annexée à l'inventaire de cette succession. Le dit lot mesure d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 24 pieds 7 lignes de face à la rue Ste-Anne, 62 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Prieur, 32 pieds de profondeur sur la ligne de l'allée en commun avec le lot B, puis 3 pieds sur une ligne oblique; il a une seconde profondeur de 27 pieds, 5 pouces et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond le divisant du lot C, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de large, en commun avec les lots A. et B.

Les améliorations comprennent un cottage double en briques recouvert en ardoises, quatre chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc. Loué $16 par mois.

18. Cottage double en briques d'un bon rapport recouvert en ardoises Nos 346 et 346 1/2 coin Ste-Anne et Roman.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet que la dernière propriété décrite sur l'esquisse ci-dessus faite par Geo. de Armas. Le dit lot mesure d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 31 pieds, 4 pouces de face à la rue Ste-Anne, 60 pieds, 8 pouces de profondeur et face à la rue Roman, 32 pieds sur une première profondeur sur la ligne d'une allée en commun avec le lot A, puis trois pieds sur une ligne oblique vers le lot A, et une seconde profondeur de 26 pieds, 1 pouce vers la ligne du fond qui a une largeur de 32 pieds, 10 pouces. Ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de large, en commun avec les lots A et B.

Les améliorations comprennent un cottage double en briques recouvert en ardoises, quatre chambres de chaque côté, hangar, citerne. Le coin est occupé comme magasin pour vente de fruits. Loué $18 par mois.

19. Cottage double en bois recouvert en ardoises, 128 et 128 1/2 rue Roman.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le même îlet et district que le lot ci-dessus et désigné par la lettre "C" sur l'esquisse ci-dessus faite par George de Armas. Le dit lot mesure, d'après la dite esquisse, mesure américaine, 31 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue Roman, 32 pieds 10 pouces sur une première profondeur sur la ligne le divisant du lot B, puis plus étroit de 1 pied 4 pouces, a une seconde profondeur de 25 pieds 6 pouces 7 lignes, et sur l'autre côté le dit lot a une première profondeur de 48 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne le divisant du lot D, puis une seconde profondeur de 22 pieds 2 pouces sur une ligne oblique et 19 pieds 11 pouces 5 lignes de large dans le fond. Les améliorations comprennent un cottage double en bois recouvert en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, citerne, etc. Loué $16 par mois.

20. Trois double corps de logis Nos 271, 271 1/2 et 273 rue Orléans.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet que le lot ci-dessus, désigné par la lettre D, sur l'esquisse ci-dessus faite par Geo de Armas. Le dit lot forme l'encoignure des rues Orléans et Roman et mesure d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 42 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Orléans sur 59 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent 3 doubles corps de logis en briques recouverts en ardoises, sous un seul toit, chaque corps de logis ayant 3 chambres dans la maison principale, au fond du lot, une bâtisse en bois à deux étages, ayant en tout 6 chambres, 4 cabinets, citerne, etc. Loué $24 par mois.

21. Cottage double en bois recouvert en ardoises avec façade en briques, Nos 275 et 275 1/2 rue Orléans.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le même îlet et district que le lot D et désigné par la lettre E sur l'esquisse ci-dessus, faite par Geo. de Armas. Le dit lot mesure d'après la dite esquisse, en mesure américaine, 24 pieds 5 lignes de face à la rue Orléans, 76 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot F, 59 pieds sur une première profondeur sur la ligne qui le sépare du lot D, puis 3 pieds sur une ligne oblique et 17 pieds sur une seconde profondeur; 23 pieds 10 pouces de large à l'arrière, de là à l'encoignure, à angle droit, sur une ligne de 1 pied 4 pouces vers la rue Roman, de là la propriété aboutit à l'angle de l'allée B. sur la dite propriété, ensemble avec la moitié indivise de l'allée de 3 pieds de large commune aux terrains F et G. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à un étage, avec attique, couvert en ardoises avec façade en briques, ayant de chaque côté 5 chambres, citerne, etc. Loué $10 par mois, de chaque côté.

22. Cottage double en bois, couvert en ardoises, avec devanture en briques, 992 et 277 1/2 rue d'Orléans.

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le même carré d'îlet et districts que les précédents, désigné par la lettre F sur le susdit plan de Geo. De Armas. Le dit terrain mesure d'après le dit plan, mesure Américaine, 32 pieds 5 pouces de façade rue d'Orléans; 76 pieds de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain E, et de l'autre côté: 31 pieds sur la ligne d'une allée commune au dit terrain et le terrain G; puis 3 pieds 6 pouces sur une ligne oblique s'étendant vers le terrain G; puis 42 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du terrain G; et 33 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière; ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds 6 pouces de large commune aux terrains F et G. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à un étage, avec attique, couvert en ardoises avec façade en briques, ayant de chaque côté 5 chambres, citerne, etc. Loué $10 par mois, de chaque côté.

23. Cottage double en bois avec devanture en briques Nos 279 et 279 1/2 rue d'Orléans.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans les mêmes carré et district que les précédents, désigné par la lettre G dans le susdit plan de Geo. De Armas. Le dit terrain mesure d'après le dit plan, mesure américaine, 33 pieds, 8 pouces et 6 lignes de façade rue d'Orléans; 76 pieds, 4 pouces, 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Prieur; 31 pieds sur la ligne d'une allée commune au dit terrain et le terrain F, de là 3 pieds 6 pouces sur une ligne oblique s'étendant vers le terrain F; puis 42 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne le séparant du terrain F, et 35 pieds 9 pouces 6 lignes à l'arrière. Ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds 6 pouces de large, commune aux dits terrains F et G. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, avec façade en briques, ayant de chaque côté 5 chambres, citerne, etc. Loué $10 de chaque côté.

Termes et Conditions de la Vente.

Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en des billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèques et privilèges du vendeur sur la dite propriété vendue; portant sept pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement. Les actes de vente devant renfermer la clause usuelle de cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès, transfert des polices d'assurances et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1892, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente pour l'assurer.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous notaire, aux frais des acquéreurs.
14 juin—14, 18, 25—juil et 2, 9 10, 16.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE-RÉSIDENCE

—DANS LE—

Troisième District.

LE "LEEPE HOMESTEAD",

Au coin nord-ouest des rues Champs-Elysées et Morales.

Mme Blanche M Thomas et Mme Zelia M. Berry vs John A Lafaye, tuteur des mineurs Maria Stella, Anna Laura et Edward Emory Lafaye.

No 36,171—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage.

A l'encan. A crédit.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus le 30 juin 1892, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec tout ce qui s'y trouve et améliorations qui y appartiennent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Morales, Mandeville et Urquhart, désignés comme lots Nos 4 et 5 du dit îlet, d'après un plan par Joseph Pilié, voyer, daté le 13 décembre 1833 et No 6, à un acte pardevant Theo Seghers, ancien notaire de cette ville, le 27 avril 1833. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 35 pieds, 10 pouces de face à la rue Champs Elysées sur 106 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 4 formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Morales.

Les améliorations comprennent le cottage confortable connu comme le No 161 rue des Champs Elysées, ayant de grandes corridors, quatre chambres, 2 grandes citernes, etc. Le tout dans un voisinage bien amélioré, près des marchés, des églises, et des écoles, accessible à 2 lignes de chars.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans, en billets de l'acquéreur divisés en coupons à la convenance des vendeurs, portant sept pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue.

L'acquéreur assumera le dépôt de 10 pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant payer toutes les taxes pour l'année 1892, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, Esq., Notaire public.
2 juil—2 9 16 23 30—août 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale dans le premier district,

No 99 rue South Peters et 53 rue Fulton, entre Lafayette et Girod.

Propriété cottage au coin sud-est des rue St-André et de Liberté,

Et deux terrains rue Upper Line entre Camp et Magasin.

A l'encan. A crédit.

Succession de John Calder.

No 13,179—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JNO. H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du et signé dans la dite affaire, le 8 juin 1892 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La bâtisse en briques à trois étages Nos 99 rue South Peters et 53 rue Fulton, dans le Premier District, carré d'îlet borné par les rues South Peters, Fulton, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 2 sur un plan de L. H. Pilié, daté du 11 février 1876, et mesure 24 pieds, 2 pouces 7 lignes rue South Peters; 24 pieds 2 pouces 3 lignes de façade rue Fulton, sur 117 pieds 3 pouces 9 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 1; et 117 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre côté, le séparant du terrain No 3. Cette propriété est convenable pour toute exploitation commerciale.

2° Le cottage en bois à un étage No 422 rue Liberté, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Liberté, Franklin, St-André et Joséphine. La propriété se compose de deux terrains, désignés par les Nos 9 et 10. Ils se touchent et mesurent, chacun, 29 pieds 11 pouces de façade rue St-André, sur 80 pieds 1 pouce de profondeur. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Liberté et St-André. Le cottage a six chambres, savoir, etc., il est situé dans un quartier bien amélioré, près de marchés, etc., et à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer.

3° Les deux terrains dans le Sixième district, carré d'îlet borné par les rues Magasine, Camp, Lyon et Upper Line, désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de Charles Stringer, ancien notaire en cette ville, en date du 15 août 1866 et mesurant comme suit: Le terrain No 6 a 30 pieds, 2 pouces, 5 lignes de façade rue Upper Line, sur 84 pieds de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue du Camp; et 85 pieds, 11 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 7; et 30 pieds de largeur à l'arrière. Le terrain No 7 mesure 30 pieds, 2 pouces, 5 lignes de façade rue Upper Line, 87 pieds, 11 pouces, de profondeur sur la ligne de côté; et 88 pieds 11 pouces et 6 lignes de l'autre côté; 30 pieds de largeur à l'arrière.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 7 pour cent par an; lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1892, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de dix pour cent comptant du prix de la vente, au moment de la criée.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Wm Morgan Gurley, notaire.
11 juin—11 18 25—juillet 2 9 16

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de Bernard Garcia et de Francisca Pinto, son épouse.

Dossier No 35,826—Cour Civile du District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: No 60 rue Bienville—SAMEDI, 16 juillet 1892, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juillet 1892—

Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St-Claude, Marais, Bourbon et St Antoine, mesurant 25 pieds de face à la rue St-Claude sur 150 pieds de profondeur.—Ensemble une maison basse couverte en ardoises contenant galerie de côté, 4 chambres, 1 cabinet dans la cour, 1 cave, 1 hangar, corridor de chaque côté de la maison. Latrines, etc., etc.

La maison est désignée par le numéro 423 rue St-Claude.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera en outre du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1892 et déposera entre les mains de l'encanteur 10 pour cent sur le prix d'achat.

Acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, notaire.
13 juin—15 18 25—juil 2 9 16

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 100 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

AVIS JUDICIAIRES.

Avis.

AVIS public est par le présent donné qu'il sera fait une demande à la Législature de cet Etat par le soussigné pour changer son nom de Ferdinand Goussand en celui de Ferdinand Zeigler.

FERDINAND GOUSSAND.
13 juin—26 au 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Sixième District.

Coin des rues Magazine et Austerlitz.

Bâtisse à deux étages occupée comme magasin d'épiceries et résidence.

J. O. Potthast vs ses créanciers.

No 34,746—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Austerlitz, Camp et Général Taylor, numéroté "25" sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, le 15 février 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire. Ledit terrain est désigné par le No 1 sur un petit plan tracé par Wm Forshey, voyer, en date du 27 juin 1855 et annexé à un acte passé pardevant James Graham, ancien notaire, le 29 juin 1855, et forme le coin des rues Magazine et Austerlitz, et mesure 32 pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 106 pieds 4 pouces rue Austerlitz.

Etant la même propriété que ledit J. C. Potthast a acquise le 15 avril 1889, par achat de la Mutual Loan and Building Association par un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau des Transferts de cette paroisse, livre 130, folio 617.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, la partie inférieure de laquelle est occupée comme magasin d'épiceries et la partie supérieure comme résidence ayant six chambres, savoir, citerne, etc. A l'arrière du terrain se trouve une maison à un étage ayant deux chambres, hangar, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an de crédit, le tout à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit s'il y en a, devra être représentée par des billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; l'acte de vente devant être passé devant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, renfermera toutes les clauses usuelles, telles que lien du vendeur et hypothèque spéciale pour garantir le paiement de la somme due, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance devra être assurée et la police transférée au détenteur des billets, et autorisation à lui donnée d'assurer en cas où l'acquéreur ne le ferait pas. La somme payée pour la prime sera couverte par le lien du vendeur et une hypothèque spéciale; en sus de ces conditions l'acquéreur assumera les taxes de 1892.
11 juin—11 18 25—juil—2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la Paroisse Jefferson, sur le Chemin de la Métairie, environ six milles de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Bertrand Bares et als.

No 34,874—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre, et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 10 juin 1892 pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après:

Le tout et en particulier ce morceau de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans l'Etat de la Louisiane, sur le chemin de la Métairie, à une distance d'environ six milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, et désigné par la lettre "A" sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général à la date du 29 janvier 1836, lequel morceau de terre mesure un arpent plus ou moins de face au côté sud-est, ou rive du Bayou Métairie, sur dix huit arpents cinq toises de profondeur, et est borné par les terres appartenant à H. W. Smith et de l'autre côté inférieur par les terres appartenant maintenant ou anciennement à Boudousquié ou Bergamini.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix d'achat payable à un et deux ans après, ou en un seulement, à l'option de l'acquéreur, garantie par des billets portant huit pour cent d'intérêt par an, faits et garantis par hypothèque spéciale et par privilège et lien du vendeur sur la propriété ainsi transférée et pour garantir le paiement du capital de huit pour cent d'intérêt par an que les dits billets doivent porter, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les taxes dues et des primes d'assurance, s'il y en a qui ne sont pas payées par celui qui a fait les billets, et toutes les clauses usuelles des dites ventes; et de plus, que l'acquéreur déposera dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14 juin—14 18 25 juil 2 9 16

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix DU SECOND DISTRICT.

Joli "Cottage-Home" en Bois, No 301 rue Hôpital.

SUCCESSION DE JAMES DILLON.

No 33,348—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 27 juillet 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 20 juin 1892, dans l'affaire de la succession de James Dillon, dossier No 33,348, il sera vendu à l'encan:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, servitudes et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bayou, Derbigny, Roman et Hôpital, mesurant 27 pieds rue Hôpital, sur 104 pieds 4 pouces sur la ligne la plus proche de la rue Derbigny; une première profondeur de 80 pieds de l'autre côté de la ligne, de là s'élargissant à angles droits d'environ 4 pieds vers la rue Roman; de là une autre profondeur de 29 pieds sur une ligne oblique à la ligne derrière, Désigné par la lettre "B" sur un plan de J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte pardevant Edouard Barnett, ancien notaire, en date du 25 juin 1892.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. G. Eustis, notaire; 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.
24 juin—24—juil 2 9 16 23 27

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage double, de bon rapport.

Nos 36 et 36 1/2 et 38 et 38 1/2 avenue Washington, près de la rue St-Thomas

Succession de Androne Frey.

No 36,672.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 juin 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée,

Les cottages doubles en bois d'un bon rapport Nos 36 et 36 1/2, 38 et 38 1/2 Avenue Washington, près la rue St-Thomas retirés de la banquette, ayant galerie de façade et 6 chambres à chaque corps de logis, citernes, dépendances, arrière cour et allées sur le côté, etc.

La propriété mesure sur la façade une totalité de 64 pieds 8 pouces à l'Avenue Washington, et est composé du tout des lots Nos 8 et 9 et d'une partie du lot No 10 dans le carré B, borné par l'Avenue Washington, les rues Sixième, St-Thomas et la rue projetée Livaudais, dans le Quatrième district de cette ville, sur un plan dessiné par Chas Campon, daté du 25 avril 1866, déposé au bureau de F. Cavelier, ex-notaire en cette ville. Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 22 pieds de face Avenue Washington sur 121 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et la partie du lot No 10 mesure 8 pieds 8 pouces de face Avenue Washington sur 121 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi qu'il est mieux démontré sur un plan de Jno. F. Braun, Esq., exposé à l'endroit de la vente. Etant sur une large rue solidement pavée, et dans un district populeux, ces cottages doubles de choix sont toujours loués à de bons locataires.

Conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat. La police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles pour 1892 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant de l'acquéreur sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Kar, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 juin—11 18 25—juil—2 9 16

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le troisième district.

EMPLACEMENT D'AFFAIRES DE CHOIX,

Coin rues Nord-Remparts et Indépendance.

Le cottage double en bois, très agréable, Nord-Remparts, coin Indépendance.

Le cottage double très désirable, **Nos 93 et 95 rue Indépendance près Remparts.**

Le joli cottage double, nouvellement bâti,

Nos 471 et 471 1/2 Bourgogne, près Champs-Elysées.

La confortable résidence en bois, **Coin Indépendance et Villeré**

A côté deux beaux terrains propres à bâtir se touchant.

Et les cottages doubles, nouvellement bâtis,

Nos 173, 173 1/2, 175 et 175 1/2 Indépendance, Entre Villeré et Urquhart

Succession de Mme Eva Vock, femme de Charles F. Pohlman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 35,738.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune—SAMEDI, 6 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre du 28 juin 1892 et aussi d'un ordre supplémentaire en date du 30 juin 1892, émanant de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés foncières de valeur ci-après décrites:

Coin des rues Nord-Remparts et Indépendance.

1° L'excellent emplacement d'affaires, parfaitement situé, coin Nord-Remparts et Indépendance tout à la précédente propriété décrit comme suit: Deux certains lots de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances, situés dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 6 et 7 dans l'îlet No 10, bornés par les rues Indépendance, Nord-Remparts (autrefois Amour), Pauline et Bourgogne (autrefois Craps), sur un plan tiré par Joe Pilié, ancien voyer de ville. Les dits lots mesurent au pied américain, le lot No 6, 43 pieds 8 pouces de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur. Le lot No 7 forme le coin Indépendance et Amour (maintenant Nord-Remparts) et mesure 43 pieds 8 pouces de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Amour. Les dits lots ont été subdivisés en 3 lots désignés par les lettres A, B et C, d'après un plan d'Edgar Pilié, voyer, en date du 17 mai 1892, et mesurant comme suit:

Le lot A forme le coin des rues Nord Remparts et Indépendance et mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et face à la rue Indépendance de 56 pieds.

Le lot B mesure 61 pieds 3 pouces de face à la rue Nord Remparts sur 36 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot C mesure 35 pieds 4 pouces de face à la rue Indépendance sur une première profondeur, sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Nord Remparts de 23 pieds 9 pouces, puis se rétrécissant de 2 pouces 6 lignes, de là sur une seconde profondeur de 61 pieds 3 pouces et une profondeur sur l'autre ligne latérale de 95 pieds, et ayant une largeur de 32 pieds 10 pouces dans la ligne du fond, le tout au pied américain. Le plan est annexé pour référence à l'inventaire enregistré de la succession.

Les améliorations sont décrites comme suit:

Lot A—Le magasin et café bien situé coin des rues Nord Remparts et Indépendance, ayant hangars en face, trois lots, avec hangar 2 chambres, citerne, allée de côté et arrière cour.

Lot B—Le cottage double en bois, d'un bon rapport rue North Rampart contigu au lot ci-dessus, ayant 4 chambres à chaque corps de logis, rapportant $168 par an.

Lot C—Le cottage double en bois, avantageux, Nos 93 et 95 rue Indépendance, ayant 6 chambres, 2 citernes, hangars, allées de côté et arrière cour, rapportant $144 par an dans un district populeux à proximité des lignes de chars urbaines, et loués à des locataires stables.

Nos 38 et 38 1/2 rue Piété.

2° Le joli cottage double en bois, nouvellement construit, No 38 et 38 1/2 rue Piété entre Royale et Dauphine, ayant 5 chambres galerie au fond, hangar, citernes, arrière cour et allées de côté, lot briquetées dans chaque corps de logis.

Le lot est décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre avec les bâtiments et améliorations toutes et séparément, qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, etc., et y appartenant, situé dans le Troisième district de cette ville dans l'îlet No 172, borné par les rues Piété, Louisa, Royale et Dauphine, désigné par le No 1 d'après une esquisse d'arpentage faite par Arthur de Armas, sous-voyer de la ville, datée janvier 1884, annexée et faisant partie de l'inventaire enregistré dans cette succession, mesurant 32 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Piété sur 114 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Un splendide état et dans un voisinage convenable, cette propriété supérieure commande des loyers stables à raison de $240 par an.

Nos 471 et 471 1/2 rue Bourgogne.

3° Le cottage résidence double en bois avantageusement situé, Nos 471 et 471 1/2 rue Bourgogne, entre les rues Champs Elysées et Marigny, ayant 8 chambres, citernes, puits, hangars, allées de côté et arrière cour, avec un bon fond dans le coin dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourgogne (anciennement Craps), Champs Elysées, North Rampart (anciennement Amour) et Marigny, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne ou Craps, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et dépendances de ce lot de terre, et droits et privilèges, y appartenant. Près de l'église St Pierre et St Paul, dans un voisinage tranquille et amélioré, rapportant $204 par an.

Au coin des rues Indépendance et Villeré.

4° Le cottage-résidence confortable, au coin des rues Indépendance et Villeré, ayant 7 chambres, savoir, citerne, magasin et chambre à fourrage, compartiments pour le bois et le charbon, écurie, endroit pour wagon, le tout en bon état, et le terrain paré en briques, etc. Le terrain est décrit comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 10 et 11 et situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Urquhart et Girod, maintenant Villeré, et la propriété appartenant à L. B. Macarty, sur un plan dressé par N. Fouché, Jr, daté le 6 avril 1848 et déposé comme No 27 dans le livre de plans L. au bureau de P. E. Laresche, ex-notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chaque 31 pieds 4 lignes de face à la rue Indépendance sur 95 pieds 3 lignes de profondeur le lot No 11 formant l'encoignure des rues Indépendance et Girod maintenant Villeré.

Les deux beaux terrains contigus.

5° Deux certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville dans le carré borné par les rues Indépendance, Urquhart et Girod, Villeré maintenant, et la plantation anciennement appartenant à Louis Barthélemy Macarty, désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan dressé le 6 avril 1848, par Nelson Fouché, Jr, et déposé pour qu'on s'y réfère, en l'étude de Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville, comme plan No 27 du livre de plans L. Ces terrains mesurent, chacun, 31 pieds, 4 lignes de façade rue Indépendance, sur 95 pieds 3 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Terre haute de choix faisant face à un bon chemin solide.

Nos 173, 173 1/2 et 175 et 175 1/2 rue Indépendance.

6° Les cottages doubles de choix nouvellement bâtis, en bois, Nos 173, 173 1/2 et 175 et 175 1/2 rue Indépendance, entre Villeré et Urquhart, ayant 6 chambres de chaque côté, allées de côté, citernes, avant et arrière-cour à chaque cottage.

Les terrains sont décrits comme suit. Deux certains terrains ensemble avec tous les droits, passages privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Indépendance, Urquhart, Girod, Villeré aujourd'hui, et Pauline, désignés par les Nos 8 et 7 sur un plan de Nelson Fouché Jr, le 6 avril 1848 et déposé en l'étude de P. E. Laresche, ancien notaire de cette ville, comme plan No 27 du livre de plans marqué L, et aussi sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt le 25 juin 1862 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte de vente des successions de François Xavier Rochasson et d'Anne Thomelin, alias Thomelain, son épouse, à Jean Badagaray, par acte pardevant F. D. Seghers, ancien notaire en cette ville, le 26 mai, 1873. En bon état et bien loué.

Termes et Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste à un an en billets portant 7 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque avec pacte de non aliénation assurances, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, le paiement de toutes les taxes de 1892, et paiera 10 pour cent du prix de l'enchère au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
3 juil—3 9 16 23 30—août 6

IF YOUR BACK ACHES, Or you are all worn out, really good for nothing, it is general debility. Try *BROWN'S IRON BITTERS.* It will cure you, cleanse your liver, and give a good appetite.

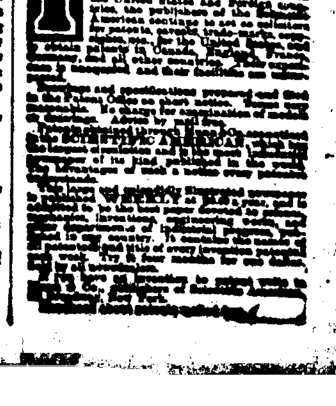

L'Abeille de [illegible]
[illegible]
JEUDI [illegible]

Mandeville, [illegible]

LE STEAM[illegible]

COMPA[illegible]

A. MOULTON,
19 rue du Camp.

CHEMI[illegible]

Temps pour [illegible]
Temps pour [illegible]

UNION NA[illegible]

FEUI[illegible]

Mère et [illegible]

PAUL D'A[illegible]

TROISI[illegible]

—Elle est [illegible]
—Grâce à qui?
—Grâce à moi.